

## **SEANCE DU 5 septembre 2022 A 19H30**

L'an deux mil vingt-deux, le cinq septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Olivier DURAND, Maire.

**Etaient présents** : M. Olivier DURAND, M. Hervé BARON, Mme Claudine ARCHAMBAULT, Mme Sophie NICOLAS, M. Jérôme ROY, Mme Chantal BOURGUEIL, M. Joël ARNAULT, M. Christophe GOURBILLON, Mme Magali TETRAULT, M. Loïc DE LA PORTE DU THEIL, M. François BASSET-CHERCOT, M. Adrien BERTON, M. Mathieu MERER, M. Thierry LARCHER, M. Vincent PARAT.

**Etaient excusés** : NÉANT

**Secrétaire de séance** : M. Adrien BERTON a été élu secrétaire.

- **Approbation du conseil municipal du 20/06/2022**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de conseil municipal du 20 juin 2022.

- **Décision modificative n°01 – DM n°01/2022 BU : Groupe scolaire – Ordinateur et voiles d'ombrages.**

Pour mandater l'acquisition du nouvel ordinateur de la classe de Madame Verna (en remplacement de celui ayant subi un sinistre en début d'année) (499 € TTC) ainsi que les voiles d'ombrages de la cour d'école (409.50 € TTC), il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la décision modificative n°01 au budget unique communal 2022 suivante :

- Article 2158/21 OP 114 ..... – 910 €
- Article 2183/21 OP 89..... + 500 €
- Article 2188/21 OP 89..... + 410 €

- **Avis sur la révision des loyers**

La révision des loyers au 1<sup>er</sup> Juillet 2022 est effectuée en référence au taux de progression du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 soit 2.48 %.

Le conseil municipal fait constater que les loyers n'ont pas augmenté depuis 2019 et que les frais d'entretien de la commune sont en constante augmentation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- fixe le taux de progression des loyers à 1% et charge Monsieur le Maire d'appliquer ce taux d'augmentation à partir du 01/07/2022.

- **Remplacement de Dominique CHAUVEAU**

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que le remplacement de l'adjoint technique madame Dominique CHAUVEAU est actuellement assuré par

madame Rebecca MAUNY à raison d'environ 20h par semaine en moyenne et ce jusqu'au 31/10/2022 pour le moment.

- **Adhésion FREDON 37**

Monsieur le Maire propose à la commune d'adhérer au réseau FREDON 37 (Fédération Régionale et Départementale de Défense contre les organismes Nuisibles). Cet organisme est membre du 1<sup>er</sup> réseau français de surveillance biologique du territoire contre les organismes nuisibles et des dangers sanitaires. En adhérant, la commune participe aux actions de surveillance, de prévention et de lutte contre les dangers sanitaires aux fins de préservation des enjeux économiques, du patrimoine naturel et de la santé humaine. Cette adhésion permet d'accéder aux actions de luttes collectives ainsi qu'aux prestations et conseils de spécialistes du végétal. Elle permet également d'être informé sur les actions d'épidémio-surveillance conduite sur le territoire.

Le tarif annuel est de 0.10 € par habitant.

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ne souhaite pas adhérer au réseau FREDON 37

- **Repas de l'âge d'or**

Le conseil municipal choisit le menu pour le repas de l'âge d'or et décide d'accepter le devis du traiteur à 32€ par personne sans les vins. Le conseil municipal décide de fixer le coût de repas pour les accompagnateurs à 34€.

Le choix des vins à charge de la commune reste à définir.

L'installation de la salle se fera le jeudi 29/09 à 18h00.

Les listings des personnes de plus de 70 ans sont distribués aux conseillers municipaux pour la vente des cartes.

Des colis (contenant à définir) seront distribués à toutes personnes âgées de plus de 75 ans n'ayant pas pu participer au repas de l'âge d'or.

(Arrivée de Monsieur de la Porte du Theil à 20h00)

- **Compétence de la CCTVV sur les commerces**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les commerces de la cour de la laiterie, actuellement sous compétence de la CCTVV, sont toujours sans activités. Il y a l'ancienne boulangerie, l'ancienne saucissonnerie (salon de coiffure) ; les locaux actuellement occupés par Amaltup seront disponibles au 01/01/2023.

Le conseil municipal s'interroge sur la reprise de la compétence auprès de la CCTVV afin de pouvoir, dans un premier temps, publier des annonces pour mettre les locaux à la location lorsqu'ils seront nettoyés (demande faite auprès de la CCTVV).

Une demande de local a été faite auprès de Monsieur le Maire, il conviendra de l'étudier.

Après concertation,

- le conseil municipal serait favorable à la reprise des compétences (éventuellement au 01/01/2023)

Il conviendra ensuite de définir le montant des loyers.

- **Séparation de la cour des logements 2 a et b rue du 8 mai 1945**

Suite à des problèmes de voisinage, Monsieur Baron propose au conseil municipal de séparer la cour commune aux 2 logements 2 a et b rue du 8

mai 1945. Le conseil municipal donne son accord et demande à ce que des devis pour les matériaux soient réalisés.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des locataires de la cour de la laiterie ayant donné leur préavis au 7 mars 2022 ne sont toujours pas partis, ne s'acquittent plus de leurs loyers et branche leur électricité dans les parties communes.

Monsieur le Maire annonce qu'il va se renseigner auprès d'un juriste pour solutionner le problème avant la trêve hivernale.

- **Salle polyvalente : devis**

*(Monsieur Parat quitte la séance)*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des traces vertes d'écoulement d'eau sont visible sur l'enduit de la salle polyvalente.

Pour pallier à ce problème, il propose le devis de l'entreprise Parat pour la fourniture et la pose de bande de zinc de rive pour récupérer l'eau sous les tôles.

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise Parat pour un montant de 544.04 € HT soit 652.85 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tout document s'y rapportant.

Monsieur Berton rappelle qu'il serait judicieux de faire établir un devis pour la mise en place de la climatisation et ajoute qu'il conviendra de monter et poser la table à langer.

*(Monsieur Parat réintègre la séance)*

- **Presbytère : Avis sur la location**

Concernant la location du presbytère, le conseil municipal décide d'effectuer les travaux prévus (en octobre) avant de le relouer.

Monsieur le Maire précise qu'il y aura 6 dossiers sur cette location à étudier dont une famille avec 3 enfants.

- **Questions diverses**

### **Journée du Patrimoine**

Monsieur le Maire obtient l'accord du conseil municipal pour s'inscrire sur le site des « journées du Patrimoine » concernant l'église. Il ajoute la permanence de l'église des 17 et 18 septembre 2022 sera tenue par Héloïse DUPIN.

### **Feu d'artifice**

Monsieur le Maire explique que le feu d'artifice est en stockage chez Pyroconcept suite à l'annulation du 14 juillet. Il ajoute que cela a engendré des frais de renvoi et de stockage. Le conseil municipal décide de le laisser en stockage jusqu'au prochain 14 juillet 2023.

### **Voirie**

Les travaux de voirie sur la route des Fours aura lieu du 6 au 9 septembre 2022.

### **Antenne 4 G**

Monsieur le Maire informe qu'une analyse a été faite par drone par la société ALTER-NEGO sur la commune.

Il en ressort que la parcelle où est implanté le château d'eau donne une couverture téléphonique 4G satisfaisante avec un mat de 36 mètres environ et n'est pas trop proche des habitations afin de ne pas nuire au paysage. Monsieur le Maire ajoute qu'il attend des nouvelles de Bouygues Telecom pour la suite.

### **Invitation Sénat**

Monsieur le Maire informe que le Sénateur, Monsieur Serge BABARY propose aux conseillers municipaux qui le désire, de participer à une visite du Sénat accompagnée d'un déjeuner et annonce les différentes dates.

### **Point école / rentrée scolaire**

Madame TETRAULT fait un point sur la rentrée scolaire. Elle signale que les effectifs sont en baisse avec 10 Petite section et 5 Moyenne section soit 15 élèves dans la classe de Mme Maillé, 13 Grande Section et 8 CE1 soit 21 élèves dans la classe de Madame AGÉNOR, 7 CP et 14 CE2 soit 21 dans la classe de Madame VERNA

Elle ajoute qu'une élève est absente pour COVID, que la garderie est de retour dans le dortoir et que le thème fil conducteur de l'année sera « l'amitié ».

Les PS/MS sont inscrits à école et cinéma et les GS/CE1 doivent jardiner.

La sortie de fin d'année sera certainement à TERRABOTANICA et les élèves seront sensibilisés au respect de la planète et au développement durable.

### **Repas AFN**

Monsieur le Maire informe que le repas des AFN se tiendra à Cravant les Coteaux le 17/09/2022.

### **Marchés gourmands / conclusion de la saison**

Le conseil municipal constate que le marché gourmand est en baisse de fréquentation. Il est proposé plusieurs idées à étudier afin de le redynamiser telles que la formule à revoir, la publicité à étoffer, des animations à proposer, le jour à changer ...

La commission « marchés gourmands – fêtes et cérémonie » se réunira prochainement pour en discuter plus précisément.

### **Chien errant**

Madame Archambault informe qu'un chien errant se ballade seul dans les rues des Chillaudières tous les jours depuis un moment.

Le conseil s'est clôturé à 21h19.